

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 60/09-2025

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE : 22 SEPTEMBRE 2025

-oOo-

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D’ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE VAL D’EUROPE AGGLOMÉRATION POUR L’ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

L’an deux mille vingt-cinq, le mardi 30 septembre, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Corinne CESARIN, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX, Mme Marie Gladine BETON, Mme Patricia LHUILLIER et M. Frédéric BARJAUD.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme Pandora CHARANSOL ayant donné pouvoir à M. David CHARPENTIER.

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER, Mme Estelle LAROYE, M. Julien GENTY et Mme Cécile DESAINTPAUL.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Président de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe Agglomération a adressé son rapport retraçant l'activité de l'établissement sur l'année 2024, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le rapport d'activités a pour objet de présenter l'ensemble des actions portées en 2024 par la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au service des Valeuropéens et Valeuropéennes. Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe, aussi bien dans les services quotidiens apportés aux usagers qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.* »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39 ;

VU la délibération n°25-06-02 en date du 25 juin 2025 du Conseil communautaire de Val d'Europe Agglomération par laquelle les membres de l'assemblée ont pris acte dudit rapport ;

Après avoir entendu cet exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ;

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe Agglomération pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 3 OCT. 2025

de sa publication et/ou affichage le : - 3 OCT. 2025